

Lancement de l'Observatoire National de la Pousse de l'Herbe. Un protocole scientifique rigoureux déployé dans 350 exploitations de 70 régions fourragères afin de fiabiliser l'indice satellitaire utilisé dans le cadre de l'assurance prairies

Un dispositif national sous l'égide du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Dans un contexte toujours plus incertain sur le plan climatique, la réforme de l'assurance récolte s'applique depuis le 1^{er} janvier 2023. La qualification des pertes de récolte en prairie est difficile à évaluer, elles sont estimées par un indice satellitaire habilité par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire après expertise du Comité des Indices qui s'attache notamment à examiner la robustesse méthodologique et technique de l'indice mais également la corrélation par rapport à des références de pertes de production.

En réponse aux problématiques remontées par la profession agricole quant à l'estimation de ces pertes, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a décidé de mettre en place un dispositif de mesures pluriannuelles de la pousse de l'herbe. L'« Observatoire National de la Pousse de l'Herbe (ONPH) », réseau de fermes de référence, a ainsi pour objectif de produire ces données issues du terrain afin de fiabiliser l'indice existant, dans la diversité des situations pédoclimatiques du territoire.

Cet observatoire, copiloté par Chambres d'agriculture France et l'Institut de l'élevage, va déployer des mesures de pousse de l'herbe dans 350 exploitations réparties sur 70 régions fourragères. Ce réseau devrait prochainement être étendu aux régions fourragères non couvertes. Chambres d'agriculture France et Idele appuient l'importance d'élargir ce dispositif aux régions fourragères non couvertes, notamment dans l'arc méditerranéen fortement sujet aux risques climatiques.

Un protocole scientifique rigoureux

Un protocole scientifique strict, homogène sur l'ensemble du territoire, dont l'application sera certifiée par un organisme externe, encadre ces mesures qui seront réalisées du 1^{er} février au 31 octobre à la suite du déploiement du dispositif. Les mesures seront réalisées par des agents des Chambres d'agriculture et de leurs partenaires, spécialement formés pour la mise en place de ce

dispositif. Les mesures sur prairies pâturées seront réalisées tous les 10 jours à l'aide d'un herbomètre connecté.

Lancement officiel le 17 avril 2024

Ce dispositif qui est lancé officiellement ce 17 avril 2024 permettra de fournir des données pour fiabiliser l'indice satellitaire prenant en compte la diversité des situations pédoclimatiques des exploitations en France, et ainsi favoriser une mise en œuvre opérationnelle de l'assurance récolte.

A propos de Chambres d'agriculture :

Les Chambres d'agriculture sont présentes sur l'ensemble du territoire français au niveau départemental, régional, national et en Outre-mer.

Le réseau des Chambres d'agriculture est investi de quatre missions, définies dans le Code rural : contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières ; accompagner, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi ; contribuer au développement durable des territoires ruraux et des entreprises agricoles, ainsi qu'à la préservation et à la valorisation des ressources naturelles, à la réduction de l'utilisation des produits phytos et à la lutte contre le changement climatique ; assurer une fonction de représentation auprès des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

L'Institut de l'Élevage en bref...

« Construisons ensemble les avenir de l'élevage »

La vocation de l'Institut de l'Élevage est d'améliorer la compétitivité des élevages herbivores et de leurs filières dans un contexte en perpétuelle mutation. Ses travaux apportent des solutions techniques et innovantes aux éleveurs de bovins, ovins, caprins et équins et aux acteurs économiques des filières. Ils fournissent des éléments de réponse aux questions sociétales et aux enjeux d'actualité.

En étroite collaboration avec ses partenaires, l'Institut de l'Élevage conduit des expérimentations et élabore des méthodes, des documents techniques et des outils destinés aux techniciens et aux éleveurs. Intégrant les derniers résultats de la recherche, ces productions sont porteuses de conseils, références et recommandations validés et actualisés régulièrement. A la convergence de la recherche et du conseil, les principales missions de l'Institut de l'Élevage sont la production et la transmission de ces connaissances.

... et en quelques chiffres :

30 millions d'euros de budget – un effectif de 340 personnes dont 280 ingénieurs et techniciens – 11 antennes régionales en plus du siège parisien – 30 thématiques étudiées – 500 publications et une quinzaine de journées techniques par an – une offre de 150 formations.

Contacts :

Institut de l'élevage : presse@idele.fr

Chambres d'Agriculture France : myriam.decoeur@apca.chambagri.fr
